

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2964

15 décembre 2008

SOMMAIRE

Advent ECard Luxembourg S.à r.l.	142241	Green MV S.à r.l.	142240
Advent Monext Luxembourg S.C.A.	142241	Havel Holding S.à r.l.	142237
Agfa-Gevaert International S.à. r.l.	142226	Homes and More S.à r.l.	142269
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 2) S.à r.l.	142234	Imagine Re Delta	142228
Angerbach S.à r.l.	142226	Imagine Re Gamma	142228
Angerbach S.à r.l.	142232	Institut International de Bioéthique	142271
Augur Financial Opportunity SICAV	142232	Khalana S.à r.l.	142231
BISDORFF Soeurs S.à r.l.	142233	Le Grand Château S.à.r.l.	142234
Bonata Holding S.A.	142236	Lux-Bau-Montage G.m.b.H.	142230
Café Camping Housen S.à.r.l.	142239	MTG Broadcasting S.A.	142234
CapMan Public Market Investment S.à r.l.	142255	MUM S.A.	142272
Cargonet International S.A.	142239	NPG Holding S.à r.l.	142226
Caves Félix Wolter S.à.r.l.	142236	Opportunity One	142227
Cobrilux S.A.	142237	Passage s.à r.l.	142234
Construmat S.A.	142236	Pharmaceutical Fine Chemicals S.A.	142229
Conti Mirabelle Holdings S.A.	142228	REVA Homes S.à.r.l.	142227
Corepi	142228	Scoop S.à r.l.	142228
D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04 (Luxem- bourg)	142237	SL Bielefeld SP S.à.r.l.	142232
D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxem- bourg)	142237	SL Group Management S.à.r.l.	142238
Dosberbreck S.à.r.l.	142239	SL Münster SP S.à.r.l.	142272
DundeeWealth S.A.	142227	SL Option S.à.r.l.	142272
DVL.TV S.A.	142239	SL Software_Consult S.A.	142233
Ericsson Reinsurance S.A.	142228	Smiths Group Luxembourg S.à r.l.	142264
Euro Engineering Contractors S.A.	142230	SOPRAWA, société civile	142237
Filuni S.A.	142231	Taxis-2000 S.A.	142235
Floria S.A.	142240	Toiture du Nord S.A.	142235
Forestinvest S.A.	142231	Tom Toiture S.à r.l.	142240
Garage Nicolas Lutgen S.à r.l.	142236	Urbis Property S.à r.l.	142233
G.E.I.E. - PILA	142229	Voyages Simon	142238
Gottleuba S.à r.l.	142230	WP Roaming II S.A.	142226
		WP Roaming II S.A.	142227
		Yelo Bau SA	142235
		Zyal Invest S.à r.l.	142229

Angerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.282.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.531.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151235/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 53508 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008149141/211/11.

(080175674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Agfa-Gevaert International S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.906.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 53577 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008149140/211/11.

(080175672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

NPG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53577 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008149142/211/12.

(080175687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.462.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 53508 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008149144/211/11.

(080175703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

DundeeWealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008149146/242/10.

(080175622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

REVA Homes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.427.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008151200/9469/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Opportunity One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.812.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.853.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008149139/242/13.

(080175637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Scoop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 81.682.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2008.

Pour copie conforme
Roger ARRENSDORFF

Référence de publication: 2008149145/218/12.

(080175780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Imagine Re Gamma, Société Anonyme,
(anc. Corepi).**

Siège social: L-1273 Senningerberg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.272.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 53584 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008149147/211/12.

(080175209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Imagine Re Delta, Société Anonyme,
(anc. Ericsson Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.842.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 53583 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008149148/211/12.

(080175223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Conti Mirabelle Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.246.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 octobre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CONTI MIRABELLE HOLDINGS s.a., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 6 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Joëlle DIEDERICH
Le liquidateur

Référence de publication: 2008142689/5465/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04796. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.982.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Manager
Signatures

Référence de publication: 2008148655/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08624. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.812.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 22 septembre 2008 que le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG
412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008148806/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

G.E.I.E. - PILA, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 98-102, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg D 86.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 octobre 2008

L'assemblée du Groupement d'Intérêt Economique «PILA» nomme

Monsieur Alain MULLER, né le 07/09/1962 et

demeurant au 69, rue de Dippach, L-8055 Bertrange et

Monsieur Laurent FRANCIA, né le 02/08/1968 et

demeurant au 86, rue de Dudelange, L-3630 Kayl

aux titres de gérants pour une durée de deux ans à dater de ce jour soit jusqu'au 7 octobre 2010.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2008151188/1559/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Lux-Bau-Montage G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.941.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- LUX-BAU-MONTAGE GMBH (B 28.941), avec siège social à L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151222/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Euro Engineering Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.835.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008151217/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Gottleuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 253.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.532.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151236/9469/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Khalana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.283.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151240/9469/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Filuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 27 octobre 2008

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes suivant, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151208/7491/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Forestinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 115.106.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148830/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08454. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

SL Bielefeld SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.981.

Extrait rectificatif de la publication L080129413.05 déposée le 29.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148819/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Augur Financial Opportunity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.764.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Luxembourg, den 20. November 2008.

Für die AUGUR Financial Opportunity SICAV

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2008150689/1346/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00560. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Angerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.282.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.531.

Extrait rectificatif de la publication L080123047.05 déposée le 19.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008148820/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28 octobre 2008 que le siège social de la Société se trouve au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Avis

Le gérant Chok Kien Lo KAM-CHEONG est communément appelé par le prénom de Stewart. Ses coordonnées sont donc à retenir de la façon suivante:

Stewart KAM-CHEONG, 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Munsbach, 29 octobre 2008.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2008148980/1337/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

SL Software_Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 56.789.

—
Auszug aus dem protokoll der ausserordentlichen generalversammlung vom 13. november 2008

1. Es Wird beschlossen, den Verwaltungsrat von bisher 3 Personen auf 4 Personen zu erhöhen.

2. Zum weiteren Verwaltungsratsmitglied wählt die Versammlung einstimmig Herrn Attila Tóth, geb. am 25.04. 1978 in Osijek, Jugoslavien, wohnhaft in Kobigweg 13, D-64711 Erbach, der das Amt annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 weiterführt.

Für die Versammlung
Unterschriften

Référence de publication: 2008148821/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

BISDORFF Soeurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6551 Berdorf, 39, An der Heeschbech.

R.C.S. Luxembourg B 102.567.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008150317/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06343. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Passage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insenborn, 1, Bonnal.

R.C.S. Luxembourg B 98.431.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Insenborn, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150316/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05854. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

MTG Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.791.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 octobre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008149137/219/12.

(080175700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.615.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148771/5770/11.

(080175788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Le Grand Château S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.340.

Extrait rectificatif de la publication L080123667.05 déposée le 20.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008148839/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06859. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Yelo Bau SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 7, Beiwenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.917.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
YELO BAU SA
Signature

Référence de publication: 2008150322/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00284. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080175973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Toiture du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Winorange, 6, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 94.384.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
TOITURE DU NORD SA
Signature

Référence de publication: 2008150323/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00279. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080175980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Taxis-2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 96.227.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
TAXIS-2000 S.A.
Signature

Référence de publication: 2008150324/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00281. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080175984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Bonata Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 98.259.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé par lettre datée du 8 octobre 2008 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet au 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148776/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Construmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 36.966.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

CONSTRUMAT SA

Signature

Référence de publication: 2008150321/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080175971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Garage Nicolas Lutgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 10, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 96.933.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

GARAGE NICOLAS LUTGEN SARL

Signature

Référence de publication: 2008150326/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080175988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Caves Félix Wolter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9552 Wiltz, 30, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 100.399.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

CAVES FELIX WOLTER SARL

Signature

Référence de publication: 2008150327/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080175991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

**D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée,
(anc. D. E. Shaw AQ-SP Series 10-04 (Luxembourg)).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 137.299.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 51907 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008148773/211/12.

(080175712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.533.

Extrait rectificatif de la publication L080122852.05 déposée le 19.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008148845/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

SOPRAWA, société civile.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch.
R.C.S. Luxembourg E 2.465.

Die angepassten Statuten wurden am Handels- und Firmenregister Luxemburg hinterlegt am
Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

LEONIE GRETHEN
Der Notar

Référence de publication: 2008150319/240/11.

(080176070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Cobrilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.320.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2008

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088, Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332, Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7, rue de la Sartelle, B-6810, Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2008142754/750/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Ettelbruck extraordinairement en date du 19 novembre 2008 à 10.00 heures

Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à expiration, est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011 la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008150320/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

SL Group Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.985.

Extrait rectificatif de la publication L080129399.05 déposée le 29.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008148843/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Café Camping Housen S.à.r.l.).**

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.
R.C.S. Luxembourg B 92.384.

—
Assemblée générale extraordinaire de la SARL DOSBERBRECK du 19.09.2008

L'an deux mille huit le dix neuf septembre s'est réuni en assemblée l'associé unique SCHMIT Viviane de la SARL DOSBERBRECK avec siège social à RODERSHAUSEN 3, Dosberbreck et a pris les résolutions suivantes:

L'associé nomme gérant administratif Monsieur SCHMITZ Serge, demeurant à L-9809 HOSINGEN 10, op der Hei.

L'associé nomme gérante technique pour le restaurant Madame MATHIEU Jacqueline né à Clervaux le 17.06.1970 demeurant à L-9839 RODERSHAUSEN, 1, Dosberbreck.

La société est engagé par la signature de Mme SCHMIT Viviane avec cosignature de Madame MATHIEU Jacqueline.

Signature.

Référence de publication: 2008150318/654/18.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2008, réf. DSO-CW00359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

DVL.TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 56.229.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008148774/202/10.

(080175324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Cargonet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.250.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Roberto MONTESI, demeurant à Rome, Via Ambrogio Traversari, 80,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CARGONET INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 1450 du 13 juillet 2007.

- La société a actuellement un capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Roberto MONTESI, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CARGONET INTERNATIONAL S.A., présidée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CARGONET INTERNATIONAL S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CARGONET INTERNATIONAL S.A., présidée.

Les livres et documents comptables de la société CARGONET INTERNATIONAL S.A., présignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43211. - Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008148045/242/44.

(080174757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Floria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.557.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148825/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07551. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Green MV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.346.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 septembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008149138/219/14.

(080175697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Tom Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 123.548.

CESSION DE PARTS

Entre:

Monsieur Tom Schintgen

Demeurant à L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe

Le Cédant,

Et:

Madame Myriam Jour

Demeurant à L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe

Le Cessionnaire,

Il a été convenu en date de ce jour se qui suit:

Le cédant cède et transporte par la présente au cessionnaire ses quarante et une (41) parts sociales pour une (1) valeur totale de un Euro (€) symbolique,

qu'il détient dans la société «TOM TOITURE S.à r.l.», ayant son siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 9, place d'Europe.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2008.

Tom Schintgen / Myriam Jour

Le Cédant - Gérant de société / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2008148837/9593/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Advent Monext Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Advent ECard Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.465.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent ECard Luxembourg S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.465, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 August 2008, number 2017, page 96770. The articles of association have not been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) by contribution in cash of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) by creating and issuing eighteen thousand five hundred (18,500) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

All the New Shares are wholly subscribed by "AI Global Investments S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-).

Therefore, the global contribution of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) made by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, for the New Shares will be entirely allocated to the share capital.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand two hundred and fifty-one euro (EUR 13,251.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) following the first contribution, up to forty-four thousand two hundred and fifty-one euro (EUR 44,251.-) by contribution

in kind and by creating and issuing thirteen thousand two hundred and fifty-one (13,251) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares II") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

All the New Shares II are wholly subscribed by "AI Global Investments S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned by "AI Global Investments S.à r.l.", representing an aggregate amount of thirteen thousand two hundred and fifty-one Euro (EUR 13,251.-).

Therefore, the global contribution of thirteen thousand two hundred and fifty-one Euros (EUR 13,251.-) made by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, for the New Shares II will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides:

- to create eleven classes of shares having the rights set out below;
- to convert the forty-four thousand two hundred and fifty-one (44.251) existing shares of the Company of a par value of one euro (EUR 1.-) each into (i) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), each having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public partnership limited by shares ("société en commandite par actions" - S.C.A.).

Fifth resolution

The sole shareholder decides to acknowledge and approve the report established by Alter Audit Sà r.l., a réviseur d'entreprises, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report states as follows (in French Version):

"Sous réserves, au préalable, des deux augmentations de capital prévues lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net n'est pas inférieur au capital social d'EUR 31.000.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 103 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that:

- (i) as at the date of the conversion, the Company's net equity amounts to EUR (-750.27);
- (ii) pursuant to the contribution in cash of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) and the contribution in kind of thirteen thousand two hundred and fifty-one Euro (EUR 13,251.-) made by the Company's shareholder as set out under the first and second resolution above, the Company's net equity is at least equal to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Sixth resolution

The sole shareholder decides to transfer the existing single Management Share to ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Mrs. Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 October 2008. ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S.à r.l. accepts such transfer of the Management Share such that the share capital of the Company in the amount of forty-four

thousand two hundred and fifty-one euros (EUR 44,251.-) is represented by (A) (i) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class A Shares; (ii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class B Shares, (iii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class C Shares, (iv) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class D Shares, (v) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class E Shares, (vi) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class F Shares, (vii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class G Shares, (viii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class H Shares, (ix) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class I Shares, (x) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) Class J Shares owned by AI Global Investments S.à r.l. and (B) one (1) Management Share owned by ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) GP S.à r.l.

Seventh resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A."

Eighth resolution

The shareholders decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders, each year, on the first Monday of the month of June at 10.00 a.m.

Ninth resolution

The shareholders decide to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below).

Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Object

4.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

4.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

4.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

4.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for

the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

4.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

4.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. Share Capital

6.1 The Company has a share capital of forty-four thousand two hundred and fifty-one Euro (EUR 44,251.-) divided into forty-four thousand two hundred and fifty-one (44.251) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each divided into (i) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) four thousand four hundred and twenty-five (4.425) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and together referred with the above classes of shares, the "Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), each having a par value of one euro (EUR 1.00) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The Management Share shall be held by the Manager, prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

6.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding, (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner

provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 8. The Company shall be managed by ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S.à r.l (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the Shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the first Monday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 14. The Company's year commences on 1st of January and ends on 31st of December.

Art. 15. Distribution

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the shareholders upon recommendation of the Manager and decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager. The Manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.6.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)

F. Amendments to the Articles of Incorporation

Art. 16. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

17.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.6.

Art. 18. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Tenth resolution

The shareholders decide to appoint the following person as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

- Fergal O'Hannrachain, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Enzo Guastaferrri, private employee, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gendarmerie, L 4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Frederic Francesconi, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"AI Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent ECard Luxembourg S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 20 août 2008, numéro 2017, page 96770. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille cinq cent Euros (EUR 18.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par "AI Global Investments S.à r.l.", prénommé, payées par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille cinq cent Euros (EUR 18.500,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de dix-huit mille cinq cent Euros (EUR 18.500,-) est intégralement alloué au capital social de la Société.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de treize mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 13.251,-), afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) jusqu'à quarante-quatre mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 44.251,-) par l'émission de treize mille deux cent cinquante et une (13,251) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales II") et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales II sont entièrement souscrites par "AI Global Investments S.à r.l.", prénommé, payés par un apport en nature, consistant en une dette que AI Global Investments S.à r.l. détient envers la Société, représentant un montant total treize mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 13.251,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de treize mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 13.251,-) est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide:

- de créer onze catégories de parts sociales ayant les mêmes droits que ceux décrits ci-dessous;
- de convertir les quarante-quatre mille deux cent cinquante et une (44.251) parts sociales existantes de la Société d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune en (i) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie C (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie D (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie E (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie F (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie G (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie H (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie I (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie I"); (x) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) parts sociales ordinaires de catégorie J (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie J"); and (xi) une (1) part sociale de commandité (la "Part Sociale de Commandité"), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) en une société en commandite par actions (S.C.A.).

Cinquième résolution

L'associé unique décide de reconnaître et accepter le rapport établi par Alter Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport affirme comme suit:

"Sous réserves, au préalable, des deux augmentations de capital prévues lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net n'est pas inférieur au capital social d'EUR 31.000.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des articles 103 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable écrit."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent les gérants actuels de la Société, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée, en tant que gérants de la Société, en raison de la conversion de forme juridique décrite ci-dessus, ils confirment expressément que:

- (i) à la date de la conversion, les capitaux propres nets de la Société s'élèvent à -750.27 EUR;
- (ii) conformément aux apports effectués par l'associé unique d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500.-) et treize mille deux cent cinquante et un Euros (EUR 13.251.-) comme exposé sous la première et seconde résolution ci-dessus, les capitaux propres nets de la Société sont au moins égaux à trente et un mille euros (EUR 31.000.-).

Sixième résolution

L'associé unique décide de transférer l'unique Part Sociale de Commandité à ADVENT MONEXT LUXEMBOURG G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 octobre 2008. ADVENT MONEXT LUXEMBOURG G.P. S.à r.l. accepte ce transfert de l'unique Part Sociale de Commandité de sorte à ce que le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille deux cent cinquante et une euros (EUR 44.251.-) soit désormais représenté par (A) (i) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie A; (ii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie B; (iii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie C; (iv) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie D; (v) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie E; (vi) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie F; (vii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie G; (viii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie H; (ix) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie I.

l; (x) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) Parts Sociales de Catégorie J, toutes détenues par AI Global Investments S.à r.l. et (B) une (1) Part Sociale de Commandité détenue par ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S.à r.l.

Septième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A."

Huitième résolution

Les associés décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des associés de la Société au premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Neuvième résolution

Les associés décident de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "ADVENT MONEXT LUXEMBOURG S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou, d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

4.3 La Société pourra également apporter toute forme d'assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier :

4.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

4.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; et

4.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration

et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

4.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'actions autre que l'Action de Commandité s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Share Capital

6.1 La Société a un capital de quarante-quatre mille deux cent cinquante et un euros (EUR 44,251,-) représenté quarante-quatre mille deux cent cinquante et une (44.251) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie A (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie A"); (ii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie B (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie B"); (iii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie C (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie C"); (iv) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie D (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie D"); (v) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie E (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie E"); (vi) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie F (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie F"); (vii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie G (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie G"); (viii) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie H (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie H"); (ix) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie I (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie I"); (x) quatre mille quatre cents vingt-cinq (4.425) actions de catégorie J (ci-après dénommées les "Actions de Catégorie J" et dénommées avec les autres catégories d'actions tel que mentionné ci-dessus les "Actions"); and (xi) une (1) actions de commandité (la "Actions de Commandité"), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société. L'Action de Commandité est détenue par le Gérant, prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de d'Actions y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs Catégorie(s) d'Actions, par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises de cette/ ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Actions, de tels annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

La Société pourra racheter ses propres Actions dans les conditions requises par la loi et l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Actions de Catégorie A ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Actions de Catégorie B (ii) aucune des Actions de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie C, (iii) aucune des Actions de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie D, (iv) aucune des Actions de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie E (v) aucune des Actions de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie F, (vi) aucune des Actions de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie G, (vii) aucune des Actions de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie H, (viii) aucune des Actions de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie I, (ix) aucune des Actions de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat d'Actions de Catégorie J.

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'Actions (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie d'Action donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des actions de la catégorie d'Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque Action de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulé.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des actions de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.

Art. 7. Toutes les actions (incluant les Actions et l'Action de Commandité) seront émises sous forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

Les Actions de Commandité appartenant au Gérant peuvent être librement cédées à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par ADVENT MONEXT LUXEMBOURG GP S. à r.l., prénommée (dans cet acte le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par-là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décision des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. Répartition

15.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

15.2 Le solde sera distribuée aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

15.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le Gérant démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

15.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le Gérant et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le

propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

15.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.6.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque Action sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs Actions, sans égard de catégorie, puis

15.6.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Actions de Catégorie J, puis si aucune Action de Catégorie J existe, les Actions de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'Actions de Catégorie A existantes).

F. Modifications des statuts

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité, requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

17.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.6

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Définitions

Montant Disponible	<p>signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:</p> $MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ <p>Pour lequel:</p> <p>MD = Montant Disponible</p> <p>PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)</p> <p>P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables</p> <p>RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie d'Actions annulée</p> <p>P = perte (incluant les pertes reportées)</p> <p>RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
Date Comptable Intérimaire	signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie d'Actions pertinente.

Dixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, Irlande, résidant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Enzo Guastaferrri, comptable né le 7 novembre 1968 à Messancy, Belgique, résidant au 42, rue de la Gendarmerie, L 4819 Rodange, Grand Duché de Luxembourg; et

- Frederic Francesconi, comptable né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à cinq mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13447. - Reçu cent cinquante-huit Euros soixante-seize Cents (31.751.- à 0,5% = 158,76.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2008.

Jean Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008151067/239/780.

(080178753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

CapMan Public Market Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.172.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of November,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CapMan Public Market Manager S.A., a société anonyme incorporated pursuant to a deed passed on 8 July 2008 in front of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published on 11 August 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1960, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 140321, acting in its capacity as management company of CapMan Public Market Fund FCP-SIF, a fonds commun de placement (FCP) organized under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds,

here represented by Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 November 2008 in Luxembourg.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party, and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to make, hold, monitor and realise equity and equity-related investments in quoted and unquoted companies. The Company may engage in all such activities and transactions as the manager(s) may deem necessary or advisable in connection with or incidental to the foregoing. The Company shall take all actions with respect thereto, in accordance with the provisions of these Articles.

Furthermore, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and administer, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships and corporate structures.

The Company may carry out any operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will bear the name of "CapMan Public Market Investment S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) 2,000 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class A Ordinary Shares");
- (b) 2,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class B Ordinary Shares");
- (c) 2,000 Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class C Ordinary Shares");
- (d) 2,000 Class D Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class D Ordinary Shares");
- (e) 2,000 Class E Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class E Ordinary Shares");
- (f) 2,000 Class F Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class F Ordinary Shares");
- (g) 2,000 Class G Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class G Ordinary Shares");
- (h) 2,000 Class H Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class H Ordinary Shares");
- (i) 2,000 Class I Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class I Ordinary Shares");

and

- (j) 2,000 Class J Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class J Ordinary Shares");

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares will be collectively referred to as the "Shares".

A register of partners shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each partner, his residence or elected domicile, the number of shares held by such partner, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and date of such transfers.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. All Shares are redeemable shares. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company (i) in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law and (ii) as may be provided for in written agreements which may be entered into among the partners and the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed Shares may be cancelled upon request of the managers by a positive vote of the general meeting of partners held in accordance with Section D.

Art. 10. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the partners except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Art. 11. Except as provided otherwise (i) in these articles or (ii) by written agreements which may be entered into among the partners and the Company, the redemption price of the redeemable Shares of a given class shall be calculated by the board of managers of the Company, or by such person appointed by the board of managers, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the corresponding investment.

Art. 12. The net asset value of the Company's Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair

market value of the underlying Investment's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Shares at a meeting of the partners convened in accordance with Section D.

Art. 13. In the absence of fraud, bad faith, willful misconduct, willful illegal acts, gross negligence or material breach of these articles and the management regulations governing the CapMan Public Market Fund FCP-SIF, any calculation of the redemption price by the board of managers that is approved by a majority of the partners of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future partners.

Art. 14. Except as otherwise provided in written agreements which are entered into among the partners of the Company at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered holder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the partners' register of the Company, notifying such partner of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of the partners resolving on the redemption of Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in Section D. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the Share register as the owner thereof to the bank account details of which have been provided to the Company by such partner before the redemption date.

Art. 15. The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (the "Investment") to which each class of Shares relates and inform the partners of such an Investment. The allocation of each Investment to a specific class of Shares shall be made by a decision of the partners of the Company, as provided for in Section D. As between partners, each portfolio of assets shall be invested exclusively for the benefit of the relevant class of Shares.

Art. 16. The Company's Shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 17. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 19. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers who need not be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who set the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner with or without cause, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the signature of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 20. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no more than one manager residing in Denmark shall be entitled to participate in any meeting of the board of managers by such means. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at the meeting of the board of managers. Resolutions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 21. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by chairman of the meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by chairman of the meeting or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 22. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 23. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 24. The general meeting of partners of the Company shall represent the entire body of partners of the Company. If the Company has only one partner, such partner shall exercise the powers of the general meeting of partners.

Art. 25. The annual general meeting of partners shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 10 May at 4.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following day.

Art. 26. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares he holds. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 27. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 28. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

Art. 29. The partners may, unanimously, take collective decisions by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the written evidence of the resolution.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 30. The financial year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 31. Each year on 31 December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 32. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 33. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 34. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The entirety of the twenty thousand (20,000) shares has been subscribed by CapMan Public Market Manager S.A., aforementioned, acting in its capacity as management company of CapMan Public Market Fund FCP-SIF, aforementioned, for an aggregate amount of ninety eight thousand Euro (EUR 98,000) to be allocated as follows:

- twenty thousand Euro (EUR 20,000) for the subscription price of the shares; and
- seventy eight thousand Euro (EUR 78,000) to the share premium account of the Company.

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of ninety eight thousand Euro (EUR 98,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

CapMan Public Market Manager S.A. acting in its capacity as management company of CapMan Public Market Fund FCP-SIF, also resolves to contribute two thousand Euro (EUR 2,000) to the statutory reserve of the Company.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

Resolutions of the sole partner

The sole partner, CapMan Public Market Manager S.A., acting in its capacity as management company of CapMan Public Market Fund FCP-SIF, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr Torben von Lowzow, born on 8 March 1962 in Frederiksberg (Denmark), residing at Christiansholms Parallevej 6, 2930 Klampenborg, Denmark.
 - Mr Benoni Dufour, born on 11 July 1957 in Ostend (Belgium), residing at 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mr Serge Bijmens, born on 29 December 1964 in Wilrijk (Belgium), residing at 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

CapMan Public Market Manager S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte passé le 8 juillet 2008 devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 11 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1960, ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 140321, agissant en qualité de société de gestion de CapMan Public Market Fund FCP-SIF, un fonds commun de placement (FCP) organisé sous le régime de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés.

ici représentée par Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2008 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de faire, de détenir, de surveiller et d'opérer des investissements en capital ou en relation avec du capital dans des sociétés cotées ou non. La Société peut s'engager dans toutes activités et transactions que le(s) gérant(s) peut (peuvent) considérer nécessaire ou recommandé en liaison ou incident à ce qui précède. La Société prendra toutes les mesures en respect avec les dispositions des Statuts.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires ou autre fonds.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CapMan Public Market Investment S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000), représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie A");

(b) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie B");

(c) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie C");

(d) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie D");

(e) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie E");

(f) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie F");

(g) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie G");

(h) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie H");

(i) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie I");

(j) 2.000 parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie J");

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D, les Parts Ordinaires de Catégorie E, les Parts Ordinaires de Catégorie F, les Parts Ordinaires de Catégorie G, les Parts Ordinaires de Catégorie H, les Parts Ordinaires de Catégorie I et les Parts Ordinaires de Catégorie J seront ensemble mentionnées comme étant les "Parts".

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par cet associé, les montants payés sur ces parts, et tout transfert de parts sociales ainsi que leurs dates respectives.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire pour chacune des Parts. Les copropriétaires indivis sont tenus de désigner un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les Parts peuvent être rachetées. Les parts rachetables souscrites et entièrement libérées sera rachetable à la demande de la Société (i) conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi et (ii) ainsi qu'il peut être prévu dans les conventions écrites qui peuvent être conclues entre les associés et la Société. Il ne peut être procédé au rachat des parts rachetables que par l'utilisation des sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société en prime d'émission) ou des produits d'une nouvelle émission faite dans le but de ce rachat. Les Parts rachetables ne donnent pas de droits de vote, ni de droits à recevoir des dividendes ou les produits de liquidation. Les Parts rachetables peuvent être annulées à la demande des gérants par un vote positif de l'assemblée générale des associés tenue conformément à la Section D.

Art. 10. Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, la valeur comptable, de toutes les Parts rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, excepté dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation des réserves.

Art. 11. Sauf s'il en est disposé autrement (i) dans les présents statuts ou (ii) par conventions écrites pouvant être conclues entre les associés et la Société, le prix de rachat des Parts rachetables d'une catégorie donnée doit être calculée par le conseil de gérance de la Société, ou par une personne désignée par le conseil de gérance, sur la base de la valeur nette de tous les actifs et passifs de l'investissement correspondant.

Art. 12. La valeur nette des Parts d'une catégorie donnée doit être exprimée par un chiffre par part et doit être déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant les actifs nets de l'Investissement correspondant, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de l'Investissement sous-jacent diminuée de son passif à la clôture ce jour, par le nombre de Parts d'une catégorie donnée alors en suspens à cette clôture, conformément aux règles que le conseil de gérance estimera justes et équitables. Toute évaluation doit être approuvée par les porteurs d'une majorité des Parts en suspens lors d'une assemblée des associés convoquée conformément à la Section D.

Art. 13. En l'absence de fraude, mauvaise foi, faute intentionnelle, actes délictueux intentionnels, faute lourde ou violation des présents statuts et des règles de gestion gouvernant CapMan Public Market Fund FCP-SIF, tout calcul du prix de rachat par le conseil de gérance, tel qu'approuvé par une majorité des associés de la Société, doit être irréfragable et irrévocable pour la Société et ses associés présents, passés et futures.

Art. 14. Sauf s'il en est disposé autrement dans des conventions écrites conclues entre les associés de la Société au moins quinze (15) jours avant la date de rachat, une notice écrite doit être envoyée par courrier recommandé ou par service d'expédition immédiate reconnu mondialement à chaque détenteur de Parts à racheter, à sa dernière adresse mentionnée dans le registre des associés de la Société, le notifiant du nombre de Parts à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre les Parts à la Société pour rachat et la date projetée pour l'assemblée générale des associés se prononçant sur le rachat des Parts et l'évaluation du prix de rachat, ainsi qu'indiqué dans la Section D. Chaque détenteur de Parts à racheter doit rendre le ou les certificats, s'il(s) existe(nt), émis par la Société en relation avec ces Parts. Le prix de rachat de ces Parts est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Parts comme leur propriétaire et dont les coordonnées bancaires ont été procurées à la Société par cet associé avant la date de rachat.

Art. 15. Le conseil de gérant identifie le portefeuille d'actifs en question, constitutif d'un investissement (l' "Investissement") auquel chaque catégorie de Parts correspond et informe les associés de cet Investissement. L'attribution de chaque Investissement à une catégorie spécifique de Parts est faite par une décision des associés de la Société, ainsi qu'indiqué dans la Section D. Entre les associés, chaque portefeuille d'actifs est investi pour le bénéfice exclusif de la catégorie de Parts correspondante.

Art. 16. Les Parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 17. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 18. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 19. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature collective de deux gérants ou par la signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 20. Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants, et toutes les réunions se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance peut désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, à condition que pas plus d'un gérant résidant au Danemark n'ait le droit de participer à toute réunion du conseil de gérance par ces moyens. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et ne sont adoptées que si elles sont approuvées par au moins (2) gérants. Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité de voix pour ou contre une résolution, la voix du président est prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 21. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par la personne qui a présidé la réunion ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 22. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 23. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 24. L'assemblée générale des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Si la Société n'a qu'un associé unique, cet associé exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

Art. 25. L'assemblée générale annuelle des associés se tient à Luxembourg au siège de la Société, ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation d'assemblée, le 10 mai à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des associés se tient le jour suivant.

Art. 26. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 27. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 28. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Art. 29. Les associés peuvent, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 30. L'année sociale de la Société commence chaque année le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 32. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 33. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 34. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par CapMan Public Market Manager S.A., susmentionnée, agissant en qualité de société de gestion de CapMan Public Market Fund FCP-SIF, susmentionnée, qui a payé une somme totale de quatre vingt dix mille euros (EUR 98.000) qui sera allouée comme suit:

- vingt mille euros (EUR 20.000) pour la souscription des parts sociales; et
- soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000) qui seront versés sur le compte de la prime d'émission de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

CapMan Public Market Manager S.A. agissant en qualité de société de gestion de CapMan Public Market Fund FCP-SIF, décide également d'affecter la somme de deux mille euros (EUR 2.000) à la réserve légale de la Société.

142264

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à trois mille Euro.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, CapMan Public Market Manager S.A., agissant en qualité de société de gestion de CapMan Public Market Fund FCP-SIF, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Torben von Lowzow; né le 8 mars 1962 à Frederiksberg (Danemark), résidant à Christiansholms Parallevej 6, 2930 Klampenborg, Danemark;
 - Monsieur Benoni Dufour, né à Ostende (Belgique) le 11 juillet 1957, résidant à 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Serge Bijmens, né à Wilrijk (Belgique) le 29 décembre 1964, résidant à 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-C. CHARLES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45381. Reçu à 0,5 %: cinq cent euros (500,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008150480/211/475.

(080177498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Smiths Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.931.490,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.380.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, the twelfth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Smiths Group Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21 rue Aldringen (second floor), L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.380 (the Company). The Company was incorporated on 9 October 2008 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°2672 of 3 November 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 27 October 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Smiths Group International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 765 Finchley Road, London NW11 8DS, registered under number 01085153 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Gwenn Vanweddigen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 31,490 (thirty-one thousand four hundred and ninety) shares of USD 1 (one US Dollar) each in the share capital of the Company amounting to USD 31,490 (thirty-one thousand four hundred and ninety US Dollars);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 72,900,000 and issuance of 72,900,000 new shares.
3. Subscription to and payment in kind of the share capital increase.
4. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.
5. Amendment to the share register of the Company.
6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 72,900,000 (seventy two million nine hundred thousand US Dollars) so as to set the share capital of the Company at USD 72,931,490 (seventy two million nine hundred thirty one thousand four hundred ninety US Dollars) by way of the issuance of 72,900,000 (seventy two million nine hundred thousand) new shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and records the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby represented, prenamed, declares:

(i) to subscribe 72,900,000 newly issued shares of the Company having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, and

(ii) to pay them up entirely up by means of a contribution in kind consisting of 257 (two hundred and fifty seven) shares (the Shares) in Smiths Group (Gibraltar) Limited, a Gibraltar company, having its registered office at 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar (Gibco), such Shares having a nominal value of USD 1.56 each, and an aggregate fair market value of at least USD 729,000,400.92 (seven hundred twenty nine million four hundred US Dollars ninety two cents);

The contribution in kind of the Shares made by the Sole shareholder to the Company at the occasion of the present increase of the Company's share capital are detailed in the following table:

Contributor	Company's shares subscribed (par value USD 1)	Share premium	Legal reserve	Consideration	Fair market value of consideration
Smiths Group International Holdings Limited	72,900,000	USD 648,807,251. 92	USD 7,293,149	257 shares of Gibco	USD 729,000,400. 92

Such contribution in kind in an aggregate amount of at least USD 729,000,400.92 (seven hundred and twenty-nine millions and four hundred dollars of the United States of America and ninety-two cents) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of USD 72,900,000 (seventy two million nine hundred thousand US Dollars) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company,
- (ii) an amount of USD 7,293,149 (seven million two hundred ninety three thousand one hundred forty nine US Dollars) is to be allocated to the legal reserve account of the Company and;
- (iii) the remaining balance in an amount of USD 648,807,251.92 (six hundred forty eight million eight hundred seven thousand two hundred fifty one US Dollars and ninety two cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the said contribution has been hereby certified to the undersigned notary by a balance sheet of Gibco dated 12 November 2008 and signed for approval by two of its directors which shows that the fair market value of the Shares contributed to the Company is worth at least USD 729,000,400.92 (seven hundred twenty nine million four hundred US Dollars ninety two cents).

It also results in essence from a certificate dated 12 November 2008 issued by the directors of Gibco that:

1. the Sole Shareholder is the owner of the Shares having a nominal value of USD 1.56 each, representing 100 % of Gibco share capital;
2. such Shares are fully paid-up;
3. the Sole shareholder is entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares are encumbered with any pledge or other security or right, there exist no rights to acquire any pledge or other security or right on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
6. according to Gibraltar law and the articles of association of Gibco, such Shares are freely transferable;
7. all formalities required in Gibraltar subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. the Shares are worth at least USD 729,000,400.92.

The said balance sheet and the said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

All the Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

"Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 72,931,490 (seventy two million nine hundred thirty one thousand four hundred ninety US Dollars), represented by 72,931,490 (seventy two million nine hundred thirty one thousand four hundred ninety) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Tax exemption

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting of 100 % of the share capital of a Joint-Stock company (Société de Capitaux) having its registered office or its effective management seat in the European Union (Gibraltar), whereby the Company will hold at least 65% of the shares of this company as shareholder, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by Article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Smiths Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, rue Aldringen (deuxième étage), L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.380 (la Société). La Société a été constituée le 9 octobre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°2672 du 3 novembre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 27 octobre 2008 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Smiths Group International Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 765 Finchley Road, Londres NW11 8DS, au Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 01085153 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par M. Gwenn Vanweddingen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités compétentes avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 31.490 (trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune dans le capital social de la Société d'un montant de USD 31.490 (trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats- Unis d'Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 72.900.000 (soixante-douze millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 72.900.000 (soixante-douze millions neuf cent mille) parts sociales.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital susmentionnée au moyen d'un apport en nature.

4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 72.900.000 (soixante-douze millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) de manière à porter le capital social actuel de la Société à un montant de USD 72.931.490 (soixante-douze millions neuf cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de l'émission de 72.900.000 (soixante-douze millions neuf cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, ici représenté, intervient au présent acte et déclare:

(i) souscrire à l'intégralité des 72.900.000 (soixante-douze millions neuf cent mille) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 257 (deux cent cinquante sept) actions (les Actions) détenues dans Smiths Group (Gibraltar) Limited, une société régie par le droit de Gibraltar et ayant son siège social au 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar (Gibco), lesdites Actions ayant une valeur nominale de USD 1,56 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-six cents) chacune, et une valeur du marché totale d'au moins USD 729.000.400,92 (sept cent vingt-neuf millions quatre cent dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt douze cents).

L'apport en nature des Actions effectué par l'Associé Unique de la Société à l'occasion de la présente augmentation de capital de la Société est détaillé ci-dessous:

Souscripteur	Parts sociales souscrites (valeur nominale USD 1)	Prime d'émission	Réserve légale	Contrepartie	Valeur de marché de la contrepartie
Smiths Group International Holdings Limited	72.900.000	USD 648.807.251, 92	USD 7.293.149	257 actions de Gibco	USD 729.000.400, 92

Smiths Group International Holdings Limited 72.900.000 USD 648.807.251, 92 USD 7.293.149 257 Actions de Gibco USD 729.000.400,92

Ledit apport en nature d'un montant total minimum de USD 729.000.400,92 (sept cent vingt-neuf millions quatre cent dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt douze cents) est effectué selon la répartition ci-dessous:

(i) un montant de USD 72.900.000 (soixante-douze millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est attribué au compte de capital social nominal de la Société;

(ii) un montant de USD 7.293.149 (sept millions deux cent quatre-vingt treize mille cent quarante-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique) est attribué à la réserve légale de la Société, et

(iii) le solde restant d'un montant de USD 648.807.251,92 (six cent quarante-huit millions huit cent sept mille deux cent cinquante-et-un dollars des Etats Unis d'Amérique et quatre-vingt douze cents) est attribué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature a été attestée au notaire instrumentaire au moyen du bilan de Gibco à la date du 12 novembre 2008, signé pour approbation par deux de ses administrateurs, indiquant que la valeur du marché des Actions ainsi apportées à la Société représente un montant minimum de USD 729.000.400,92 (sept cent vingt-neuf millions quatre cent dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt douze cents).

Il résulte également en essence d'un certificat daté du 12 novembre 2008 émis par les administrateurs de Gibco que:

1. l'Associé Unique détient les Actions, ayant une valeur nominale de USD 1,56 (un dollar des Etats Unis d'Amérique et cinquante-six cents) chacune, représentant 100% du capital social de Gibco;
2. lesdites Actions ont été entièrement libérées;
3. l'Associé Unique peut prétendre aux dites Actions et a le pouvoir d'en disposer;
4. lesdites Actions ne font pas l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Actions et les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir céder une ou plusieurs Actions;
6. conformément au droit de Gibraltar et aux statuts de Gibco, lesdites Actions sont librement cessibles;
7. toutes les formalités requises par le droit de Gibraltar concernant l'apport en nature des Actions seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié d'augmentation de capital attestant dudit apport en nature; et
8. la valeur des Actions est estimée à un minimum de USD 729.000.400,92.

Ledit bilan et ledit certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'ensemble des Actions sont par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 72.931.490 (soixante-douze millions neuf cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 72.931.490 (soixante-douze millions neuf cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Exemption

S'agissant de l'augmentation de capital social d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois effectuée au moyen d'un apport en nature consistant en 100% du capital social d'une société de capitaux ayant son siège social ou

son lieu effectif de gestion dans l'Union Européenne (Gibraltar), dans laquelle la Société détiendra plus de 65% des actions et dont elle sera actionnaire, la Société se réfère à l'article quatre-deux de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute nature, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: G. VANWEDDINGEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45890. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008150004/242/256.

(080177279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Homes and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.173.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INTERPAGOS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg (R.C.S. Luxembourg B 59.488),

ici représentée par son gérant unique Monsieur Guy PAULY, agent général d'assurances, demeurant à Moutfort.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et autres constructions préfabriquées de même que la vente d'éléments préfabriqués et matériaux de constructions en rapport avec l'activité principale.

La société a en outre pour objet le conseil, l'organisation, la prestation de services ainsi que toutes prises en charge se rattachant directement ou indirectement à l'étude, à l'organisation et à l'exécution de déménagements privés ou autres, à la recherche de domicile, à l'exécution des démarches administratives et formalités de douane, ainsi qu'à toutes prestations facilitant l'implantation au Luxembourg.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HOMES AND MORE S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, l'associée unique, prénommée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy PAULY, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, cité Ledenberg, né à Luxembourg, le 12 août 1945.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. LAC/2008/46917. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008150540/220/119.

(080177524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Institut International de Bioéthique, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 4.371.

DISSOLUTION

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 1989, l'association sans but lucratif International de Bioéthique a été dissoute, et sa liquidation décidée, l'actif devant être affecté à titre de subside non remboursable à l'Université Catholique de Louvain.

Ont été désignés liquidateurs par l'assemblée:

1.- Madame Annette SCHWALL-LACROIX, avocat, demeurant à L-1450 Luxembourg, 20, Côte d'Eich,

2.- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant à L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.-F. Kennedy,

3.- Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant à L-5433 Niederdonven, 59, rue des Romains.

Pour la société en liquidation

A. SCHWALL-LACROIX / J. LOESCH / Ch. RUPPERT

Liquidateurs

Référence de publication: 2008148834/8934/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09389. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

SL Option S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 322.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.974.

—
Extrait rectificatif de la publication L080129401.05 déposée le 29.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148816/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

SL Münster SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.980.

—
Extrait rectificatif de la publication L080129425.05 déposée le 29.08.2008

Suite à la dernière publication en date du 1^{er} août 2008, il y a lieu de préciser que le gérant suivant de la Société est un gérant de catégorie B:

- M. François Pfister, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148815/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

MUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 109.203.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

MUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008150329/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2008, réf. DSO-CW00278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080176003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.